



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 11 /03/2026

UN PLAN MARSCHALL POUR L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Les derniers événements qui ont conduit à l'évasion d'un détenu au **Centre pénitentiaire de Villepinte**, impliquant l'utilisation de faux documents judiciaires et de faux policiers, soulèvent de graves interrogations.

Il y a quelques jours déjà, c'était **un CPIP qui était placé en garde à vue** pour ne pas avoir vérifié l'authenticité de documents dans le cadre d'une procédure. Aujourd'hui, **ce sont désormais des personnels pénitentiaires qui se retrouvent une nouvelle fois exposés**, après qu'une évasion ait été rendue possible par l'utilisation de **faux documents judiciaires et de faux policiers**.

Cette situation préoccupante soulève la problématique des moyens permettant l'authentification des documents.

Dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation comme dans les établissements, les agents doivent traiter un volume considérable de dossiers, souvent dans l'urgence, avec des **effectifs insuffisants et sans outils fiables permettant de vérifier systématiquement l'authenticité des documents judiciaires transmis**.

Comment exiger alors une vérification parfaite lorsque :

- Les services sont **surchargés de dossiers**,
- Les **effectifs sont insuffisants**,
- Les agents **ne disposent pas d'outils de vérification sécurisés** permettant d'authentifier immédiatement les documents judiciaires ou administratifs ?

Nous espérons que la mise en responsabilité individuelle d'un agent ne sera pas la solution choisie par l'institution pour masquer les **véritables problèmes structurels que sont** :

- Les sous-effectifs chroniques,
- La surcharge de travail,
- Le manque d'outils de contrôle fiables,

Notre organisation syndicale **CFDT Pénitentiaire** rappelle avec force que **la sécurité ne peut pas reposer sur la seule responsabilité individuelle des agents**, mais doit s'appuyer sur **des moyens humains suffisants, et des outils fiables adaptés**.

Nous demandons :

- Des renforts d'**effectifs supplémentaires immédiats**,
- La **mise en place d'outils sécurisés** permettant de vérifier l'authenticité des documents judiciaires,

Chaque jour, les personnels pénitentiaires accomplissent leurs missions **avec professionnalisme malgré des conditions de travail de plus en plus dégradées.**

Nous leur apportons aujourd'hui tout notre soutien et exigeons **un plan Marshall** pour renforcer les effectifs dans les coursives, dans les greffes pénitentiaires, dans les SPIP et permettre ainsi à notre administration d'assurer correctement ses missions de surveillance, de prévention de la récidive et de réinsertion des personnes placées sous mains de justice.

Le bureau CFDT Pénitentiaire